

/

Dijon, le 19 décembre 2023

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE AU CSA 21-71 DU 19/12/2023

L'administration convoque ce jour, enfin, le CSA 21/71 alors que les élections professionnelles ont eu lieu il y a un an. C'est dire l'importance que l'administration accorde aux instances du dialogue social.

Nationalement et régionalement, la considération pour les instances du dialogue social n'est pas meilleure. Depuis un an, la DPJJ n'a pas mis en application les textes qui affectent aux représentants des personnels des décharges de temps et d'activité pour remplir leurs missions. C'est aussi le cas dans le Grand Centre. Or comment les représentants peuvent-ils accompagner les agents et siéger dans les différentes instances sans moyens !

Sur notre territoire, pourtant, l'actualité des services aurait nécessité d'échanger dès le début d'année. En effet, le SNPES-PJJ/FSU, organisation majoritaire du territoire, est particulièrement préoccupé par l'état de mal-être au travail des agents lié à la fois au contexte national et local :

Le premier CSA de ce jour ne portait que sur le règlement intérieur, certes nécessaire, mais bien réduit par rapport aux **dossiers préoccupants du territoire**.

- Par exemple, le CJPM est venu impacter notre travail de façon astronomique : multiplication des audiences (et du temps entre chaque audience) et des écrits. Cela est venu réduire le temps dévolu à l'accompagnement des jeunes et des familles. Il y a conséutivement un profond mal-être chez les

professionnels qui vivent une perte de sens dans leur travail. Ne sommes-nous pas simplement en train de devenir une simple pièce de procédure ?

- Depuis deux ans, la charge de travail a considérablement augmenté sans que les normes de travail aient bougé. Dans le plan d'urgence que nous proposons, il est vital que ces normes de travail soit revues à la baisse.

L'hébergement sur notre territoire est mal en point :

- **L'EPE-UEHC a subi deux contrôles de fonctionnement** en très peu de temps. Les représentants du personnel auraient souhaité qu'un retour soit fait en termes de constats et de préconisations au sein du CSA.

- **CEF de Châtillon-sur-seine, un énième faux départ !**

Que peut-on encore dire sur le CEF qui est encore en pleine crise d'adolescence (cela fait 17 ans!). A peine réouvert après plus d'un an de fermeture, on déplore déjà de nombreux arrêts maladies aussi bien dans la hiérarchie que chez les agents. Il y a quelques jours, la suspension d'activité a été annoncée ! Cela crée du dégât chez les professionnels (angoisses, absence de visibilité sur leur avenir, possibles missionnements, où et pour combien de temps?). Que dire du projet annoncé de faire du CEF, un « CEF de suite » (présenté comme un commandé de la DPJJ) ? Quel est cet OVNI pour lequel aucun projet n'existe ?

Management autoritaire : Que dire des nombreuses sollicitations d'agents auxquelles notre organisation doit répondre, qui sont profondément en souffrance au sein de leurs unités face à un management autoritaire ? Comment une administration qui doit prendre en charge des publics fragiles peut-elle autant malmenier les professionnels qu'elle missionne ?

Pour toutes ces raisons nationales comme locales, en cohésion avec l'ensemble des organisations syndicales de la DPJJ, nous ne participerons pas à ce CSA.